

# CGDSA. Collectif Gourdonnais des Sinistrés de l'Argile

En 2015, la mairie de Gourdon, a voulu déposer un dossier, afin de permettre aux personnes sinistrées cette année-là, de pouvoir être pris en charge par leurs assureurs. Vingt-sept personnes étaient impactées. Hélas, ce dossier a connu une fin de non-recevoir en fin 2016. En 2016, un dépôt de 20 dossiers, était envoyé par la maire de Gourdon, aux autorités compétentes en la matière. Là encore, fin de non-recevoir fin 2017/début 2018. Début 2018, trois personnes recontactent la mairie, et redemandent une classification de catastrophe naturelle. Suite à cette visite, une dizaine de personnes décident de créer un Collectif, afin d'avoir « plus de poids » sur le dossier (recours en masse). De fait, la mairie de Gourdon se lance de nouveau en ce début 2018, dans la constitution d'un dossier. On notera du reste, l'appel effectué en ce sens, sur le site de la mairie de Gourdon ([www.gourdon.fr](http://www.gourdon.fr)).

## Communiqué

Sécheresse 2017. La commune de Gourdon souhaite déposer un dossier de demande de classement de la commune

au titre de catastrophe naturelle sécheresse pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2017. Afin de compléter le dossier correspondant, il vous est demandé, si votre immeuble montre notamment des fissures de procéder à une déclaration circonstanciée en mairie avec le maximum de précisions possible (lieu, parcelle, photos...). Si comme eux, votre maison a été touchée par les sécheresses successives, n'hésitez pas, rejoignez le collectif. Cela ne vous engage à rien, mais plus nous serons nombreux, plus notre demande légitime d'un classement en catastrophe naturelle de la commune de Gourdon a des chances d'aboutir et, de permettre ainsi à nos assurances habitation d'intervenir pour les réparations. Lorsqu'un état de catastrophe naturelle est décidé et, lorsque celui-ci « passe » au Journal Officiel, nous n'avons qu'un (petit) mois pour faire une déclaration de sinistre... Certains d'entre vous se souviendront de la sécheresse de 2011, pour laquelle un état de catastrophe naturelle avait été pris à la demande de la municipalité de Gourdon. En vous inscrivant à ce



Sinistrés de l'Argile Gourdonnais.

collectif, ils surveilleront les dates pour vous... Prochaine réunion du collectif : le **jeudi 8 mars** à 18 h, à la MJC de Gourdon, place Noël Poujade.

Jean-Marie Cabrol : « Si ces deux dernières années, les demandes pour être classé en catastrophe naturelle n'ont pas abouti, cela ne signifie pas que c'est perdu. Une vingtaine de dossiers avaient été déposés en 2015, nous désirons que les sinistrés se manifestent au 06 24 53 43 54. Nous voulons repartir à la

charge collectivement, pour peser sur les pouvoirs publics. Les bâtiments dégradés perdent leur valeur immobilière. Nous payons tous une assurance mais aucune prise en charge de celles-ci ne sera faite tant que nous ne passerons pas au Journal Officiel. »

■ Le Collectif Gourdonnais des Sinistrés de l'Argile : [www.cgdsa46300.fr](http://www.cgdsa46300.fr). Secteur d'intervention - Territoire communal de la ville de Gourdon 46 300 (Lot).